



CH-3003 Berne, OFROU

Aux destinataires
selon la liste ci-jointe
(annexe 5)

Votre référence : ---
Notre référence : Pfk, Ber
Collaborateurs : Kurt Pfister, Heinz Berger
Berne, le 11 mai 2012

Audition relative à la nouvelle réglementation des prescriptions régissant l'entretien du système antipollution et à d'autres adaptations du droit de la circulation routière

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous vous soumettons des propositions de modification relatives aux prescriptions mentionnées en objet.

Dans le souci d'économiser les ressources, nous renonçons à vous envoyer un exemplaire imprimé du dossier de l'audition. Vous avez toutefois la possibilité de le télécharger à partir de l'adresse Internet ci-après, où vous trouverez aussi un questionnaire qui peut être rempli par voie électronique (document Word, annexe 4) :

- <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html#DETEC> (f)
- <http://www.admin.ch/ch/i/gg/pc/pendent.html#DATEC> (i)
- <http://www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html#UVEK> (d)

Au besoin, vous pouvez aussi commander une version papier des documents auprès de l'Office fédéral des routes :

Office fédéral des routes, STRADOK, 3003 Berne
fax 031 323 23 03 ; tél. 031 322 94 31 ; courriel : stradok@astra.admin.ch

Les modifications proposées sont résumées dans le communiqué de presse et expliquées en détail dans les divers projets de révision, sous « Commentaires ». Elles figurent aussi dans le questionnaire mentionné (annexe 4), que nous vous saurions gré d'utiliser pour vos remarques éventuelles.

Veillez ensuite le retourner à l'Office fédéral des routes

d'ici au 31 juillet 2012 au plus tard.

Nous vous invitons à télécharger le questionnaire, à y répondre directement à l'ordinateur et à le retourner à l'adresse électronique kurt.pfister@astra.admin.ch. Si vous êtes dans l'impossibilité de procéder ainsi, vous pouvez bien sûr aussi répondre aux questions à la main et renvoyer le document par courrier postal à l'Office fédéral des routes, 3003 Berne.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Office fédéral des routes

Rudolf Dieterle
Directeur

Annexes :

Les documents ci-après peuvent être téléchargés sur la page Internet mentionnée en page 1 :

- communiqué de presse
- propositions de modification de l'OCR (annexe 1a)
- propositions de modification de l'OETV (annexe 1b)
- propositions de modification de l'ordonnance du DETEC relative à l'entretien du système antipollution (annexe 1c)
- propositions de modification de l'OETV 1 (annexe 2a)
- propositions de modification de l'OETV (annexe 2b)
- propositions de modification de l'OAC (annexes 3a et 3b)
- questionnaire (annexe 4)
- liste des destinataires de l'audition (annexe 5)